

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2042

concernant un avis au conseil d'administration relativement à des modifications à la Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle visant à en faciliter la mise en application

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*;

ATTENDU que la mise en application de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* sera facilitée par la précision de deux modalités;

ATTENDU l'importance stratégique de la valorisation de la recherche pour la mise en valeur et le rayonnement de l'UQO;

ATTENDU que les moyens suggérés facilitent la valorisation de la recherche sans aucune implication budgétaire;

ATTENDU les explications du doyen de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de modifier les articles 12.3 et 12.4 de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* comme suit :

- De modifier la dernière phrase de l'article 12.3 avec le texte suivant : « Il met à jour régulièrement la liste des activités de valorisation réalisées, incluant l'information sur le financement obtenu pour chaque projet et les revenus de vente de licences (cession de droits et redevances), qui sera notamment disponible sur le site Web de l'Université »;
- D'ajouter à l'article 12.4 : « Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général peuvent signer, au nom de l'UQO, toute entente concernant la cession, le partage ou l'utilisation de droits de propriété intellectuelle ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2043

concernant l'instrument d'évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement;

ATTENDU les instruments d'évaluation de la supervision des stages en psychoéducation;

ATTENDU les commentaires des membres de la commission des études concernant le libellé de certains concepts utilisés dans la partie 1 du formulaire d'évaluation de la supervision;

ATTENDU le nouvel instrument d'évaluation proposé pour la supervision des stages en psychoéducation;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'instrument d'évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants en psychoéducation et de permettre son utilisation à compter du trimestre d'été 2010 pour tous les stages en psychoéducation tant au premier cycle qu'au deuxième cycle;

DE CONFIRMER que ce nouvel instrument remplace ceux approuvés antérieurement pour les stages de premier cycle (237-CE-1621) et de deuxième cycle (282-CE-2036).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2044

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2045

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2046

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2047

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2048

concernant la création d'un programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

ATTENDU le projet de protocole d'entente se rapportant au programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

ATTENDU la résolution de l'assemblée du Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU la résolution du comité des programmes de deuxième cycle en éducation;

ATTENDU la résolution 67-SCE-154 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de création d'un programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le projet de protocole d'entente se rapportant au programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel, à l'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2049

concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127);

ATTENDU l'extrait non confirmé du procès-verbal de la soixante-huitième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 68-SCE-159 de la sous-commission des études;

ATTENDU la synthèse du dossier d'évaluation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en administration (7127);

D'INVITER le module des sciences de l'administration à donner suite, au cours des six prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation en s'assurant, par ailleurs, que les modifications qui seront proposées au programme respectent les structures, les règlements et politiques institutionnels, notamment la politique linguistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2050

concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

ATTENDU le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798);

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la soixante-sixième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 66-SCE-141 de la sous-commission des études;

ATTENDU la synthèse du dossier d'évaluation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798);

D'INVITER le module de travail social à donner suite, au cours des six prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2051

concernant une modification au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module de la psychoéducation proposant le remplacement du cours obligatoire « *PSE1123 Étude de cas et bilan individuel* » par le nouveau cours « *PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire* » dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815);

ATTENDU l'extrait no 621 de l'assemblée départementale du Département de psychologie et psychoéducation approuvant le descriptif du cours « *PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire* »;

ATTENDU le descriptif du cours « *PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire* »;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du cours « *PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire* »;

D'APPROUVER le remplacement du cours obligatoire « *PSE1123 Étude de cas et bilan individuel* » par le nouveau cours « *PSEXXXX Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire* » dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2052

concernant des modifications aux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation adoptant de nouveaux descriptifs pour les cours DID1993, DID2043 et DID2053;

ATTENDU les nouveaux descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications aux cours DID1993, DID2043 et DID2053;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les descriptifs des cours DID1993, DID2043 et DID2053 au baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2053

concernant l'adoption des descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 281-CE-2032 adoptant les descriptifs des nouveaux cours du doctorat en psychologie (3293);

ATTENDU l'extrait n° 614 du procès-verbal de l'assemblée du Département de psychoéducation et de psychologie adoptant les descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293);

ATTENDU les descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les descriptifs des cours PSY9006 et PSY9353 au programme de doctorat en psychologie (3293).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2054

concernant l'ajout d'un préalable au cours PSE1023 *Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module de la psychoéducation proposant l'ajout du cours PSE1083 *Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* à titre de préalable au cours PSE1023 *Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ajout du cours PSE1083 *Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* à titre de préalable au cours PSE1023 *Interventions et identité professionnelle en psychoéducation* dans le programme de baccalauréat en psychoéducation (7815).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2055

concernant la mise à jour de la liste des cours aux choix du programme de baccalauréat général ès arts (7171)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la liste des cours aux choix du baccalauréat général ès arts (7171);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le principe selon lequel la mise à jour de la liste des cours aux choix du baccalauréat général ès arts (7171) soit faite par le doyen des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2056

concernant l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la présence de cours non réservés dans l'offre de cours de l'UQO Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2057

concernant des modifications aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution UQO-ME-09-02-818 du conseil du module de l'éducation proposant des modifications aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950);

ATTENDU les nouvelles conditions d'admission « base collégiale » aux programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950);

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Carla Whiteside,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950), en prévision du trimestre d'automne 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2058

concernant les notations « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisées pour certains cours de premier cycle et de cycles supérieurs

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 10.3 du *Régime des études de premier cycle*;

ATTENDU les articles 11.5 et 11.7 du *Régime des études des cycles supérieurs*;

ATTENDU la consultation faite par le doyen des études auprès des directeurs de départements, des directeurs de modules et des responsables de programmes;

ATTENDU le tableau présentant les résultats de cette consultation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des cours de premier cycle et de cycles supérieurs pour lesquels la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) sera utilisée en 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2059

concernant la création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information;

ATTENDU les descriptifs de cours proposés en marge du projet de création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information;

ATTENDU la résolution du module d'informatique 2010-CMI-018 concernant le nouveau programme court de 1^{er} cycle en Gestion des technologies de l'information;

ATTENDU la résolution 69-SCE-161 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme à Gatineau à compter du trimestre d'automne 2010 et selon un régime d'admission à temps partiel et de le rattacher au module de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2060

concernant la création du profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'une version multilingue du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers;

ATTENDU la résolution du comité des programmes de M.B.A. en services financiers et de DESS en finance;

ATTENDU la résolution 69-SCE-166 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER, sous réserve de l'accord de l'UQAM s'il y a lieu, le profil bilingue (français – anglais) du programme de M.B.A. pour cadres en services financiers;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps plein et à temps partiel, à l'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2061

concernant l'accès au cheminement « formation pratique intégrée » au baccalauréat en sciences comptables (7766)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de module recommandant l'accès au cheminement « formation pratique intégrée » (avec stages) du baccalauréat en sciences comptables (7766) aux étudiants ayant une moyenne cumulative globale supérieure ou égale à 2.5 sur 4.3;

ATTENDU les conditions d'accès aux stages coopératifs dans les programmes de 1^{er} cycle à l'UQO;

ATTENDU la résolution 69-SCE-167 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les exigences suivantes pour l'accès au cheminement « formation pratique intégrée » du programme de baccalauréat en sciences comptables (7766) :

- Avoir, au moment de présenter sa demande d'accès au cheminement « formation pratique intégrée » (avec stages) au baccalauréat en sciences comptables (7766), une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2.5/4.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2062

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en informatique (7833)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification du programme de baccalauréat en informatique (7833);

ATTENDU le supplément d'informations soumis à la SCE lors de sa 69^e réunion tenue le 17 mai 2010;

ATTENDU la résolution 69-SCE-160 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du baccalauréat en informatique (7833), sous réserve que l'offre de cours annuelle du programme soit maintenue au niveau actuel, soit 32;

D'INVITER le Module de l'informatique à produire, d'ici 6 mois, un rapport à la sous-commission des études et à la commission des études sur les suites données aux recommandations 9, 10, 11, 12, 13, 14, 20 et 29;

D'INVITER le Module de l'informatique à produire un rapport, dans 2 ans, sur l'évolution des effectifs étudiants dans les diverses options du programme;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées aux conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la réouverture du cheminement coopératif du programme de baccalauréat en informatique (7033);

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'autoriser, à partir du trimestre d'automne 2010, les admissions au cheminement coopératif du programme de baccalauréat en informatique (7033).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2063

concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières –
cheminement de formation initiale (7456)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa
deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-
Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local
E-2300.

ATTENDU le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières -
cheminement de formation initiale (7456);

ATTENDU le complément d'information soumis à la SCE de sa 69^e réunion tenue les 17
et 18 mai 2010;

ATTENDU la résolution 69-SCE-163 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières -
cheminement de formation initiale (7456);

DE MANDATER le doyen des études pour assurer les concordances requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2064

concernant la recommandation adressée au conseil d'administration concernant le projet de politique relative aux prix et aux distinctions

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 336-CA-5072 approuvée par le conseil d'administration, à sa séance du 21 septembre 2009, qui mandatait, entre autres dispositifs, le comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa*, en vue de recommander des modifications à cette politique d'attribution du titre et en vue d'instaurer de nouveaux « prix UQO »;

ATTENDU les travaux dudit comité, en 2009-2010, qui lui ont permis d'en arriver à l'élaboration d'un projet de politique inspiré de cette volonté du conseil d'administration, tel que décrit précédemment;

ATTENDU que le projet de politique proposé a notamment pour objet de consolider, à l'intérieur d'un seul document, toutes les politiques, les directives ou les procédures se rapportant aux prix et aux distinctions qui étaient jusqu'à maintenant décernés à l'Université, en plus de ceux qui y sont ajoutés;

ATTENDU que le 30^e anniversaire de la fondation de l'Université, en 2010-2011, fournit une opportunité unique de procéder à une mise à jour des modalités d'attribution des prix et des distinctions et, surtout, d'en créer de nouveaux en vue d'augmenter le rayonnement institutionnel, de reconnaître l'excellence et le dépassement des personnes et leur contribution à l'Université et au développement des communautés auxquelles elles appartiennent;

ATTENDU la planification stratégique 2009-2014 de l'Université qui comporte un énoncé de mission par lequel elle réaffirme sa volonté d'être un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses programmes, ses projets et ses partenariats institutionnels ainsi que par ses diplômés qualifiés à tous les cycles, et sa volonté de positionner ses étudiants au cœur de sa mission, en leur offrant un environnement favorisant les interactions humaines et stimulant la recherche scientifique et la création;

ATTENDU que le projet de politique, en établissant des prix et des distinctions, s'inscrit dans le prolongement de la planification stratégique en matière de valorisation de l'excellence, de reconnaissance de l'effort individuel et du rayonnement de l'Université;

ATTENDU que la planification stratégique prévoit également la mise en place de nouveaux programmes de reconnaissance pour le personnel de l'Université;

ATTENDU que ce projet de politique vient se substituer aux politiques, directives et procédures en vigueur à l'Université, relatives à l'attribution de prix et de distinctions;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, de déclarer inopérants tous les programmes, politiques, directives ou procédures existant au moment de l'entrée en vigueur de la politique, dans la mesure où ils s'avèrent incompatibles avec le présent projet de politique;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 283-CE-2064

concernant la recommandation adressée au conseil d'administration concernant le projet de politique relative aux prix et aux distinctions

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-troisième réunion tenue le 3 juin 2010, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a également lieu d'abroger la *Politique relative à l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais* étant entendu que son contenu est désormais intégré au projet de politique dont il est question ici;

ATTENDU la recommandation du recteur et les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Natalia Dankova,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration :

- a) l'adoption de la Politique relative aux prix et aux distinctions;
- b) l'abrogation de la *Politique relative à l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais*;
- c) l'abrogation du Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO;
- d) l'abrogation du Programme de reconnaissance de l'excellence des personnes chargées de cours à l'UQO;
- e) l'abrogation des documents : « Professeur honoraire » et « Membre honoraire »;
- f) de déclarer inopérants tous les autres programmes, politiques, directives ou procédures existant au moment de l'entrée en vigueur de la politique, dans la mesure où ils s'avèrent incompatibles avec le présent projet de politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général